

**Compte-rendu de la réunion du Conseil Consultatif du Quartier Triangle d'or  
du Jeudi 7 Février 2019**

**Tribune :** Mme Jeanne d'Hauteserre, Maire du 8<sup>e</sup> arrondissement

M. Vincent Baladi, Premier adjoint au Maire

M. André Tilloy, adjoint coordinateur des CCQ du 8<sup>e</sup>

M. Jean-Marie Dedeyan, Référent du CCQ Triangle d'or

Mme Marie-Antoinette Isnard, Membre du Bureau du CCQ

Mme Estelle Sticozzi, Membre du Bureau du CCQ

**Salle :** Trois autres élues du 8<sup>e</sup> arrondissement, 2 autres membres du Bureau du CCQ et 27 personnes habitant le quartier Triangle d'or.

A l'ouverture de la séance par la Maire de l'arrondissement, le Référent remercie Mme d'Hauteserre pour sa présence sur le terrain et pour l'attitude courageuse dont elle a fait preuve ces dernières semaines face aux manifestations survenues sur le territoire du 8<sup>e</sup> arrondissement, marquées malheureusement par des dégâts importants et de nombreux blessés du fait de la présence de « casseurs ».

La Maire déplore ces dégradations et leurs conséquences pour l'activité commerciale, le tourisme et, évidemment, la tranquillité des habitants du 8<sup>e</sup>.

Elle présente à l'assemblée M. André Tilloy, adjoint en charge depuis quelques mois de la coordination et du suivi des 7 Conseils Consultatifs de Quartier de l'arrondissement.

La première partie de la réunion est consacrée à la présentation par des collaborateurs du Maire de Paris (Direction de la Voirie et des Déplacements) et de la RATP du projet d'aménagement de la ligne de Bus 72, dont l'avant-projet a déjà fait l'objet, en janvier 2018, d'une première présentation et d'une motion critique adoptée à la quasi-unanimité des habitants du quartier présents en 2018.

Interviennent sur ce projet d'aménagement :

Annette Huard, Mairie de Paris DVD\*, Cheffe du service aménagements et Grands Projets

Benjamin Le Masson, Mairie de Paris DVD-SAGP\*, Architecte voyer en chef

Yoann Le Mener, Mairie de Paris DVD-SAGP\*, Chef de projets

Emmanuel Dommergues, Conseiller technique, Cabinet de Christophe Najdovski (adjoint à la Maire de Paris en charge des questions relatives aux transports, à la voirie, aux déplacements et à l'espace public)

Didier Perret, RATP Développement territorial, Département Etudes générale, développement des territoires, Agence de développement pour Paris

DVD : Direction de la Voirie et des Déplacements  
SAGP : Service des Aménagements et des Grands Projets

Il est rappelé que le 20 avril prochain 45 lignes sur les 350 exploitées par la RATP vont être modifiées et 5 nouvelles créées. Cette réforme a pour objectif d'améliorer la mobilité des parisiens, de régulariser le trafic et de favoriser les liaisons avec la banlieue.

A cette occasion, différents aménagements de voirie et de carrefours, des élargissements de traversées piétonnes et des passages dédiés aux 2 bicyclettes et trottinettes sont prévus-. Le document annexé au présent compte-rendu présente les aménagements programmés, notamment sur la place de l'Alma, le cours Albert 1<sup>er</sup>, la rue Jean Goujon et la partie de la rue François 1<sup>er</sup> allant de la place François 1<sup>er</sup> au pont des invalides.

Les participants peuvent constater que si l'avenue Montaigne est maintenue en sens unique vers la place de l'alma où un travail spécifique d'amélioration de la circulation et de végétalisation est prévu, les autres aménagements ont pour conséquence de réduire les possibilités de circulation, notamment sur le cours Albert 1<sup>er</sup> où la circulation des véhicules particuliers ne sera plus possible qu'en empruntant le souterrain de l'Alma pour ceux qui se dirigeront vers la

place de la Concorde, et sur une seule file en surface pour ceux qui se dirigeront de la place de la Concorde vers la place de l'Alma.

Les automobilistes en provenance des avenues Montaigne, George V, Marceau et Wilson qui, à leur arrivée place de l'Alma, souhaiteraient se diriger vers le Grand Palais ou la Concorde devront emprunter le Pont de l'Alma puis le quai de Seine situé rive gauche.

Il est précisé qu'une évaluation aura lieu dans quelques mois.

Une majorité des personnes assistant à cette présentation exprimant de fortes réserves sur le projet, le référent du CCQ rappelle qu'une motion critique a été adoptée à la quasi unanimité en janvier 2018 par le Conseil Consultatif de Quartier. A la suite de cette motion, le passage à double sens de l'Avenue Montaigne a été abandonné ; mais le passage en « site propre » des cours La Reine et Albert 1<sup>er</sup> a été conservé.

Plusieurs participants demandent alors qu'un recours administratif soit envisagé contre les dispositions du projet qu'ils estiment inadaptées au regard de la circulation actuelle des véhicules sur les voies concernées.

Même si la végétalisation de la place de l'Alma et l'amélioration de ses voies de circulation semblent constituer une perspective positive, le passage à 1 seule voie et dans un seul sens sur le Cours Albert 1<sup>er</sup>, l'obligation de traverser le pont de l'Alma (dont l'arrivée sur la rive gauche est souvent embouteillée) pour aller vers le Grand Palais ou la Concorde par la rive gauche, et la mise à double sens de la rue Jean Goujon où sont situés 3 édifices religieux accueillant régulièrement des convois funéraires et des cérémonies, soulèvent une très forte opposition des riverains.

MM. Baladi et Tilloy soulignent alors que les élus ont évoqué à différentes reprises ces difficultés avec le Maire de Paris et son adjoint en charge de la voirie et des déplacements. M. Tilloy rappelle aux participants que le Bureau du CCQ est à la disposition des habitants du quartier pour recueillir très rapidement leurs arguments et leurs propositions alternatives.

La deuxième partie de la réunion est consacrées à un échange d'informations et d'observations sur différents aspects de la vie du quartier :

**Kiosque à musique :** La restauration du kiosque situé entre le Petit Palais et la place de la Concorde est achevée. La mairie peut donc étudier les demandes d'utilisation de ce kiosque pour des événements musicaux ou culturels.

**Voirie :** Le bureau du CCQ a établi une liste des trous et déformations constatés par ses membres sur les chaussées et les trottoirs du quartier. Cette liste a été transmise au service de la voirie.

Il est, en outre, demandé qu'un support en béton devenu inutile, situé Place du Liban, à l'angle de l'avenue Pierre 1<sup>er</sup> de Serbie et de l'avenue Marceau devant la succursale du CIC, soit enlevé rapidement car de nombreux automobilistes le heurtent en manoeuvrant pour stationner.

Il est également demandé de déplacer les barrières métalliques de type VAUBAN en place rue François 1<sup>er</sup> et devenues inutiles à la suite du déménagement d'EUROPE 1 vers le 15<sup>e</sup> arrondissement. De manière plus générale, à l'approche de nouvelles manifestations de rue, il convient d'envisager de déplacer en lieu sûr les barrières stockées dans les artères du quartier car les manifestants ont montré qu'elles peuvent leur servir...

Il est, enfin, souligné que les barrières de chantier installées depuis des mois devant le Grand Palais gênent le passage des piétons et ralentissent la circulation sur le cours Albert 1<sup>er</sup>. Plusieurs participants demandent que cet endroit ne devienne pas un lieu de dépôt permanent et disgracieux.

**Eclairage :** L'éclairage public de la rue Marbeuf situé entre l'avenue George V et la rue François 1<sup>er</sup> ne s'allume plus le soir. Cette partie de rue est dans la pénombre. L'entreprise envoyée pour procéder à la réparation considère que l'équipement concerné a plus de 40 ans et qu'il faut le remplacer. Une étude préalable est actuellement en cours.

M. Tilloy recommande aux participants de signaler ce type de panne ou tout autre problème constaté dans le quartier en utilisant l'application internet dédiée "dansmarue" sur [www.paris.fr](http://www.paris.fr)

**Propreté :** Il est rappelé que les ordures ménagères sont collectées régulièrement tous les jours. Le service des Encombrants, réservé aux particuliers, assure l'enlèvement des objets encombrants le jour même, du lundi au samedi. Il convient au préalable de remplir le formulaire de demande d'enlèvement sur "teleservices.paris.fr/sira / " ou d'appeler le 3975.

L'insuffisance de propreté est évoquée pour les rues du Boccador, de la Trémouille et Clément Marot. Des participants résidant rue Chambiges, non loin d'un établissement de nuit, déplorent le comportement de personnes agitées et alcoolisées, chaque samedi soir. Régulièrement des noctambules avinés urinent contre les murs des immeubles. Ces participants demandent donc que les services de nettoyage, lorsqu'ils passent nettoyer la rue, aient l'instruction de passer un jet d'eau sur les parties des façades de rez de chaussées portant trace de ces salissures.

**Tournages de films :** Plusieurs habitants du Triangle d'or déplorent le « ventousage » organisé pour les tournages de films autorisés par le bureau des tournages de la Mairie de Paris. Ce ventousage se traduit par des blocages des places de stationnement pendant parfois 3 à 4 jours alors que le tournage stricto sensu ne s'étend que sur 1 à 2 journées.

**Sécurité :** Des accidents sont de plus en plus souvent signalés sur les trottoirs où stationnent, souvent n'importe comment, des trottinettes électriques. Celles-ci ont déjà entraîné des chutes de personnes âgées ou malvoyantes. Il est précisé que le problème concerne de nombreuses villes et qu'une mesure réglementaire est à l'étude.

**Projet de création d'un parcours Santé :** Le Référent rappelle qu'un projet de création de parcours santé a été déposé à 2 reprises par le bureau du CCQ. Ce parcours peut être aisément aménagé le long du Cours Albert 1<sup>er</sup> entre le pont des Invalides et le Pont de l'Alma sur une longueur d'environ 350 mètres.

Il permettrait aux habitants, aux personnes qui travaillent dans le quartier et aux touristes de pratiquer une activité physique de plein air (marche, jogging, gymnastique chinoise...) sur un espace vert protégé de la circulation, dans un cadre agréable surplombant la Seine et offrant une superbe vue sur la Tour Eiffel. M. Dedeyan a rencontré les responsables des services techniques de la Ville qui ont examiné les contraintes de cette partie du cours Albert 1<sup>er</sup> et estimé le projet réalisable.

Le coût d'une telle réalisation se situe entre 25000 et 30000 euros (réalisation, mise en place de quelques équipements de fitness, d'une fontaine et de panneaux d'informations aux extrémités du parcours)

Dans la mesure où les projets déposés au titre du budget participatif sont sélectionnés sur la base d'un vote des habitants de chaque arrondissement et où les habitants du Triangle d'or sont moins nombreux que ceux des autres

quartiers du 8<sup>e</sup>, le projet n'a pas pu être sélectionné au titre du budget participatif. Mais les Conseils Consultatifs de Quartier disposent chaque année d'une somme de 8000 euros pour financer des actions dans leur quartier. Il est donc proposé de reporter 3 années de suite le crédit de 8000 euros pour affecter la somme de 24000 euros au financement du futur Parcours de santé.

La procédure proposée est, alors, adoptée sans opposition par les participants présents à la réunion.

### **Questions Diverses :**

**A)** Il est demandé que la Mairie de Paris communique des informations sur le projet de future fermeture du Grand Palais où vont être réalisés des travaux en vue de l'organisation des prochains Jeux Olympiques.

**B)** Communication sur les risques liés aux pistes cyclables en cours d'aménagement sur les deux côtés des Champs Elysées :

M. Jeannin-Naltet, référent du CCQ Saint Philippe du Roule, expose aux participants que des difficultés doivent être envisagées par les deux CCQ sur les points d'arrêt des Bus desservant l'avenue des Champs Elysées, après l'ouverture des pistes cyclables en cours d'aménagement.

Il souligne le caractère dangereux des aménagements réalisés pour les usagers des lignes de bus du fait du déport des quais sur la chaussée, ce qui obligera ces usagers à traverser la piste cyclable pour accéder aux Bus ou en descendre et, par conséquent, risquer une collision avec des vélos ou des trottinettes électriques circulant sur la piste cyclable.

4 points d'arrêt concernent le quartier Triangle d'or, les autres le quartier Saint Philippe du Roule.

Une contestation de l'arrêté du préfet de police en date du 7 décembre 2018 prévoyant l'ouverture des pistes cyclables dès la fin des travaux a été préparée par les associations concernées, notamment l'Association 60 millions de piétons. M. Jeannin-Naltet propose que le Conseil Consultatif du Quartier Triangle d'or exprime sa position sur le problème.

Tous les points de vue exprimés sur cette question par les participants étant favorables, il est décidé d'approuver les réserves émises sur ces aménagements

de quais de Bus nécessitant un franchissement piéton des pistes cyclables par les usagers des Bus.

### **Renouvellement du Bureau du Conseil Consultatif de Quartier**

La réunion du Conseil de Quartier a donné l'occasion aux participants de procéder par vote à bulletins secrets au renouvellement des membres du Bureau du CCQ.

A l'issue du scrutin placé sous contrôle des deux adjoints au Maire, ont été élus : Mmes Humbert d'Autichamp, Sticozzi et Voute, MM. de Boisdeffre et Dedeyan.